

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 MARS 2009

N° 11

Date de la convocation :

24/03/09

Nombre de Conseillers :

**15**

Présents :

**13**

Votants :

**14**

Le **trente mars deux mil neuf** à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

### **Etaient présents :**

Mesdames : PIOT, BENOIT, ANGOULVENT, CABANILLAS, JAMET, QUINET  
Messieurs : MURET, LECOQ, SECQ, CHABRILLAT, , MAZUBERT, MASSY

### **Etaient absents excusés :**

Messieurs : COCHIN, pouvoir donné à Sandrine BENOIT, GALERNE

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter deux points supplémentaires. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Adhésion à l'association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets.
- Agents communaux titulaires – Taux avancement grade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

### **Compte-rendu du conseil Municipal du 10 février 2009.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2009

### **1) Vote des 4 taxes.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de porter les taux communaux des quatre taxes directes locales pour l'année 2009 à

	<b>Taux d'imposition 2008</b>	<b>Taux d'imposition 2009</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	4,08%	4,08%
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	6,63%	6,63%
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	32,23%	32,23%
<b>Taxe professionnelle</b>	13,77%	13,77%

Le produit fiscal attendu pour 2009 s'élève au total à **112 201 €**, soit une recette supplémentaire par rapport à 2008 de 2 219 €, sans augmentation des taux.

### **2) Adhésion à l'association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets.**

Le but de cette association est qu'elle pourra seule ou en partenariat, accompagner tout projet ou mener toute action concernant l'agriculture et la ville avec le souci de l'environnement pour la préservation des paysages et des espaces naturels et agricoles, la valorisation du bâti agricole et la volonté du développement de l'identité culturelle sur lesdits territoires.

Monsieur le Maire précise que l'intérêt pour la Commune est, entre autres, de pouvoir prétendre à des subventions pour l'aménagement du bassin des Roises, expositions à caractère rural et transformation par compostage.

L'association fonctionne avec des subventions européennes, la cotisation annuelle est de 340 euros

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à l'association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets,

**DIT** qu'une cotisation annuelle sera versée à cette association.

### **3) Subventions communales**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions suivantes au budget primitif de l'année 2009 :

○ CCAS	3 000 €
○ Caisse des Ecoles	4 900 €
○ Association sportive du collège de la Mauldre	50 €
○ ADMR	1 352 €
○ Téléthon	250 €
○ Cat&co	200 €
○ Plaine de Versailles	340 €

Monsieur le Maire étant aussi le Président de Jumeauville Loisirs, il laisse la présidence à Mme PIOT, 1<sup>ère</sup> Adjointe pour le vote de cette dernière association :

○ Jumeauville Loisirs	3 500 €
-----------------------	---------

- **Dit** que les crédits seront portés au budget primitif.

### **4) Budget Primitif 2009**

**Le Conseil Municipal**,

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2009,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les propositions du budget primitif 2009,
- **Vote** le budget primitif 2009 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	550 071.05 €	550 071.05 €
Section d'investissement	339 017.52 €	339 017.52 €

### **5) Instauration de principe de la PVR sur le territoire communal**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1, L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

- considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de la réalisation des voies publiques ainsi que l'établissement des réseaux qui leur sont associés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

- considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de l'aménagement des voies publiques existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés ;

- considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le financement des réseaux publics pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, 13 pour et 1 contre,

**DECIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

## **6) Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Sollicite** l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation de travaux dans le cimetière dont le montant s'élève à 9 581 euros HT.

Les travaux prévus sont :

- La reprise du mur en pierres et couronnement dans la continuité de l'existant
- La reprise de 2 stèles de tombes (anciens combattants 1914/1918)
- Le dallage du monument aux morts
- Le dallage en béton sur partie en pente (ancien portail)
- L'ancienne entrée du cimetière portail en fonte

Monsieur Lecoq précise que les travaux sur les tombes et les monuments aux morts des soldats tués à la guerre sont exonérés de TVA.

## **7) Demande de subvention ligne 011-010**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que chaque année le Conseil Général attribue une aide à l'exploitation des lignes régulières de transport public routier de voyageurs. Jumeauville est concernée par la ligne n° 011/010 qui relie les Communes suivantes : Epône / Jumeauville / Mézières sur Seine / Goussonville / Boinville en Mantois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Sollicite** l'octroi auprès du Conseil Général d'une subvention pour l'exploitation 2008, par Véolia Transport, de la ligne n° 011/010 au taux de 20 % de la dépense subventionnable (9 476.36 euros HT) soit une subvention de 1 895.27 euros.

## **8) Garderie Municipale**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil d'ajouter un nouvel accueil au sein de la garderie à savoir instaurer une garderie occasionnelle pour les enfants scolarisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**INSTAURE** à compter du 2 avril 2009 une garderie occasionnelle le matin ou/et le soir pour un montant de 4 euros journaliers (matin ou soir) soit 8 euros journaliers matin et soir. Le nombre d'enfants maximum est fixé à 18.

Le tarif communal pour la garderie de façon régulière reste inchangé (forfait : 70 euros matin et soir, 40 euros matin ou soir).

## **9) SILYA : Modification des statuts – Nombre de délégués**

Suite à la modification de l'article 5 des statuts du SILYA concernant le nombre de délégués titulaire et suppléant pour chaque commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** pour siéger aux réunions du Conseil Syndical :

Monsieur CHABRILLAT, délégué titulaire

Monsieur LECOQ, délégué suppléant

## **10) Agents Communaux titulaires – Taux avancement grade**

Vu le CGCT,

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu en particulier, le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi précitée,

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 2 décembre 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour l'ensemble des cadres d'emplois.

**PRECISE** que les arrêtés d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale qui peut choisir de ne pas inscrire les agents sur le tableau d'avancement même si les ratios le permettent.

#### **10) Questions diverses**

Monsieur Lecoq regrette l'absence de monsieur Galerne et répond sur son travail, permanence à la Mairie, informatisation du cadastre du cimetière et de l'état civil, délégué au Sivom, Valène et Semitrial.

Monsieur Lecoq signale un affaissement de la chaussée devant le 25 clos des vergers, il faut voir si cela correspond avec la canalisation des eaux usées venant du clos.

Monsieur Lecoq demande ce qu'il advient pour l'angélus la fréquence avait été réduite en attendant une réparation.

Madame Quinet signale que la cotisation à la téléassistance a augmenté, elle est de 8,41 euros mensuelle au lieu de 7,82.

Monsieur Chabrilat signale que dans le local technique du tennis, occupé actuellement par les ouvriers, il y a une bouteille de gaz non sécurisée. Elle sera déplacée dans un autre local accessible aux ouvriers.

Monsieur Muret signale que des trous se forment rue d'Hargeville et à l'entrée du clos des vergers, de l'enrobé à froid est prévu.

Monsieur Muret s'étonne que la DDE ait planté, route de Boinville, un panneau de signalisation dans le fossé ; ce n'est pas autorisé.

Madame Quinet demande si une enquête sera faite pour l'antenne de radiotéléphonie.

Monsieur Lecoq signale des problèmes pour les bus, horaire non respecté, attitude désagréable des chauffeurs et panne immobilisant le bus.

Madame Benoit informe que le nouvel employé communal commence mercredi 1<sup>er</sup> avril

Madame Piot informe que les travaux du nouveau gymnase pour le collège sont presque terminés, la commission de sécurité devrait passer le 16 avril et les enfants pourraient utiliser ces locaux au retour des vacances.

Une invitation a été faite pour toute l'école afin de découvrir la nouvelle piscine d'Aubergenville au mois de juin.

Monsieur Muret signale que des enfants se sont plaints des courants d'air et de la pluie dans le nouvel abribus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,